

En exercice : 11
Présents : 06
Votants : 09

Date de la convocation : 26 septembre 2013
Date d'affichage : 26 septembre 2013

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2013

L'An deux mille treize, le quatre octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; JOULIN Josiane ; LEGUAY Jean-Pierre ; MORLAT Patrice ; BIENFAIT Gustave

Absents : Christelle KLEIN-BARROS ; Patrick BONIN

Pouvoirs : Jean-Marc THOMAS donne pouvoir à Jean FOURNIER
Nicole CLAVAUD donne pouvoir à Patrice MORLAT
Angèle BRUNET donne pouvoir à Josiane JOULIN

Monsieur André SZYMANSKI a été nommé secrétaire de séance.
Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2013 :

Le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2013, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour, les points suivants :

- Formation Certiphyto pour l'agent GUIGNAULT Raphaël
- Déclassement de la parcelle A 622

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

15/2013 : DELIBERATION MODIFICATIVE :

1. Monsieur le Maire expose que, **selon l'arrêté du 7 février 2012**, spécifique aux collectivités territoriales, **tout agent territorial** qui utilise ou organise l'utilisation de produits phytosanitaires, de même que tout agent qui intervient dans le processus de choix sur les aspects techniques liés aux produits phytosanitaires **devra être titulaire du certificat individuel** (Certiphyto) territorial à compter du **1^{er} octobre 2014**. Cette formation dispensée par le CNFPT aura lieu fin novembre ou début décembre 2013 à la Communauté de Communes en Donziais à Donzy pour un coût de 150.00€ sur une durée de 2 jours.

Il propose la participation de Monsieur Raphaël GUIGNAULT à cette formation et informe qu'il est nécessaire d'inscrire au compte **6333** intitulé « **Participation à la formation professionnelle** » la somme de **150.00€**.

2. Il informe le Conseil Municipal qu'une modification budgétaire doit également être effectuée sur les comptes 6232 et 6574.

Il propose qu'une somme de **324.00€** soit enlevée du compte **6232** intitulé « **Fêtes et Cérémonies** » pour verser cette même somme sur le compte **6574** intitulé « **Subvent. Fonct. Associations** » au profit du Comité des Fêtes pour la participation aux frais occasionnés par le Comice Agricole 2013.

Cette délibération modificative se présente comme suit :

Le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité ces virements de crédits, tels qu'ils sont présentés.

Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 15 octobre 2013

16/2013 : DECLASSEMENT EN VUE D'UNE ALIENATION DE LA PARCELLE A 622 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du réaménagement de la place de la Mairie, une esquisse a été proposée par le cabinet ICA à la DDT de la Nièvre. A la suite de cette étude, la DDT a constaté que les limites cadastrales de la parcelle A 622 de Madame TEYSSIER ne correspondent pas aux limites de fait et que son jardin se situe sur une partie du domaine public. Après avoir contacté les services du cadastre, il s'avère que sur cette parcelle comme celles appartenant à Madame TEYSSIER, il existe un document d'arpentage en date du 1^{er} septembre 1969. En conséquence, l'emprise litigieuse serait donc antérieure à la vente et porterait sur environ 20m² : la bonne foi de la propriétaire ne semble donc pas être mise en cause. Cette surface située dans le virage, n'est pas indispensable à la réalisation du projet envisagé.

Le Maire fait lecture du courrier de Madame TEYSSIER dans lequel elle propose l'achat de cette parcelle afin de régulariser cette situation.

Il propose donc d'initier une procédure de déclassement en vue d'une aliénation afin de procéder à la vente de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- d'accepter le déclassement en vue d'une aliénation de la parcelle A 622
- de demander à Monsieur le Maire de contacter les services des Domaines
- de l'autoriser à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette affaire.

Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 15 octobre 2013

TRAVAUX 2013 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux en cours, à savoir :

- **Accessibilité et sécurité aux abords de l'école :**

La réfection de la cour de l'école et du restaurant scolaire est terminée : les abords extérieurs (signalisation et stationnement) restent à réaliser après l'accord du Conseil Général.

- **Aménagement place de la mairie :**

Une 3^{ème} esquisse a été élaborée par Monsieur BOURCIER, Maître d'œuvre du Cabinet ICA et un permis d'aménager doit être sollicité.

- **Réfection des huisseries de l'Abbaye :**

Ce bâtiment communal étant classé, une demande préalable de travaux n'est pas suffisante et nécessite une demande de permis de construire sous la direction d'un Architectes du Patrimoine. Monsieur le Maire propose Monsieur FROIDEVAUX Architecte du Patrimoine comme Maître d'Œuvre des travaux.

Les membres du Conseil Municipal approuvent ce choix.

Monsieur le Sénateur Gaëtan GORCE et la DRAC Bourgogne ont été sollicités pour financer

partiellement ces travaux.

ECOLE :

La rentrée scolaire 2013 s'est effectuée dans de bonnes conditions : l'école de Saint-Laurent compte cette année 22 élèves (12 GS et 10 CP).

La vente du mobilier scolaire réformé a rapporté la somme de **295.00€** qui a été reversée au profit de la Coopérative Scolaire de Saint-Laurent-l'Abbaye.

Madame Magali VANDEN BOSSCHE adresse ses remerciements au Conseil Municipal pour les travaux et les achats effectués : nouveau mobilier scolaire et réfection des cours.

17/2013 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU :

Conformément aux dispositions de la Loi 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, du décret N° 95-636 du 6 mai 1995 et de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité du service de distribution d'eau potable établi au titre de l'année 2012 par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Pouilly-sur Loire.

Au cours de l'année 2012, 13 prélèvements ont été pratiqués et analysés par le laboratoire départemental sur l'eau du réseau de distribution du SIAEP.

Le bilan fourni par l'ARS (Agence Régionale de Santé de Bourgogne) indique que l'eau distribuée au cours de l'année 2012 était de bonne qualité bactériologique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **RECONNAÎT**, à l'unanimité :

- **Avoir pris connaissance** du rapport établi par l'ARS et approuvé par le SIAEP lors de sa séance du 25 juin 2013 concernant la qualité de l'eau potable distribuée par ce syndicat.

Sous-Préfecture de Cosne-sur-Loire : reçue le 15 octobre 2013

QUESTIONS DIVERSES :

1. Libéralités reçues :

Nous avons reçu de Geneviève LEGUAY, Présidente du Comité des Fêtes et de l'ASPAS deux dons d'un montant de **730.00€ (Comité des Fêtes)** et **83.00€ (ASPAS)** destinés à participer aux frais engagés pour la mise aux normes et l'amélioration de l'éclairage dans chacun des locaux mis à leur disposition.

Nous la remercions vivement.

2. Allô Donzy pour Cosne :

Le service de transports voyageurs à la demande (SAD) « ALLÔ DONZY pour COSNE » n'est pas interrompu pour les personnes démunies de moyen de locomotion. Le numéro de téléphone est le suivant : **03.86.39.47.25**

3. Remerciements :

- **Comice 2013 :**

La confection et la décoration du char pour le Comice 2013 ont été entièrement réalisées grâce au travail des bénévoles. Monsieur le Maire tient à les remercier ainsi que Messieurs Jean Claude SAMSON, Georges DOINE, le GAEC MORLAT (Pierre, Patrice, Pascal) tout comme il remercie Amandine BIENFAIT, notre « MISS Saint-Laurent ».

- **Quête à Mariage :**

Lors du mariage de Frédéric BOUSSARD et Sylvie BOUCARD le 10 août 2013, il a été remis la somme de **101.80€** au profit de la Coopérative Scolaire de Saint-Laurent-l'Abbaye.

Tous nos remerciements et félicitations aux mariés.

4. Manifestations de fin d'année :

- **Cérémonie du 11 novembre :**

10 heures 30 : célébration religieuse à l'Eglise de Saint-Martin-sur-Nohain

11 heures 15 : cérémonie devant le « Monument aux Morts » de Saint-Laurent-l'Abbaye

11 heures 45 : Vin d'honneur offert à « La Grange »

- **Noël des Enfants :**

Il aura lieu le dimanche 8 décembre à 16 heures à « La Grange »

Un spectacle sera assuré par Denis HOUARD : « La valise du vieux magicien » et « à la rencontre de Nounoursette et sera suivi d'un goûter. Madame Claudine HUET-LABAUME passera recenser les participants.

- **Noël des Anciens :**

Le traditionnel repas aura lieu le samedi 14 décembre 2013 à Saint-Martin-sur-Nohain concernant les plus de 70 ans (gratuits) et les 65/69 ans (payants). Le recensement sera effectué comme chaque année par Madame Claudine HUET-LABAUME.

- **Portage des colis :**

Les personnes n'ayant pas opté pour le repas se verront remettre le dimanche matin 15 décembre, un colis distribué par les membres du C.C.A.S.

Les personnes hospitalisées ou en maison de retraite recevront également un colis, mais d'une composition différente.

- **Vœux du Maire :**

La cérémonie aura lieu le samedi 11 janvier 2014 à « La Grange » à 18 heures. A cette occasion les lauréats du « Concours de maisons fleuries » seront récompensés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 21 heures 00.

Jean FOURNIER :
BRUNET :

André SZYMANSKI :

Pour Angèle

Josiane JOULIN

Gustave BIENFAIT :

Josiane JOULIN :

Jean-Pierre LEGUAY :

Patrice MORLAT :

Pour Jean-Marc THOMAS :
Jean FOURNIER

Pour Nicole CLAVAUD
Patrice MORLAT

: